

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 18h30, sous la Présidence d'Aurélié Chabenat, Maire de la commune.

1. Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) par Fabrice Chollet, Vice-président de la CDC des Terres du Haut Berry, délégué à l'urbanisme.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) envisage :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement et, qu'il s'appuie sur les trois principales orientations suivantes, dont le contenu a été explicité aux termes de la note explicative de synthèse distribuée aux conseillers municipaux :

1 Cohésion & solidarité

- a. *Renforcer l'identité et l'unité territoriale des Terres du Haut Berry*
- b. *Positionner le territoire comme une destination résidentielle choisie*
- c. *Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins des parcours résidentiels*

2 Préservation & Développement

- a. *Maintenir la diversité et la complémentarité des agricultures*
- b. *Répondre aux besoins de l'appareil productif local pour maintenir un tissu d'industries et d'usines à la campagne*
- c. *Répondre aux besoins de mobilité et de communication en milieu rural*
- d. *Favoriser l'efficacité énergétique du territoire*

3 Affirmation & Ruralité

- a. *Affirmer le positionnement touristique « Berry–Sancerre– Sologne »*
- b. *Préserver la palette des paysages ruraux des Terres du Haut Berry*
- c. *Renforcer la qualité du cadre de vie et des paysages par la préservation de la trame verte et bleue*
- d. *Intégrer les risques naturels locaux, les risques industriels, les nuisances pour maintenir et renforcer l'attractivité des Terres du Haut Berry*
- e. *Poursuivre la gestion raisonnée de l'eau*

2. Débat sur le PADD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considère que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi.

3. Conventonnement dans le cadre du plan de relance numérique école

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de donner la compétence à Aurélie Chabenat, Maire de la commune, pour signer la convention. La date de cette délibération sera renseignée lors du dépôt du dossier et permettra de faire avancer la procédure de conventionnement. L'achat du matériel informatique peut d'ores et déjà être commandé auprès du fournisseur choisi sans attendre la convention.

4. Chèque Groupama

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de percevoir le chèque de Groupama d'un montant de 41,50 euros correspondant au remboursement du trop versé sur l'assurance de l'ancien tracteur tondeuse.

5. Vente de l'ancien tracteur tondeuse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente de l'ancien tracteur à la société Equip'Jardin pour un montant de 700 euros.

6. Points travaux – matériel – voirie

Travaux école en cours
Grave dans le chemin de la Salleroy
Sécurisation de la terrasse du commerce

7. Point environnement

Rédaction des descriptifs des lieux identifiés sur les deux circuits.

8. Point Communication

PanneauPocket

9. Points divers

RAPPEL : Les deux appartements au-dessus de l'école se libèrent cet été :

- Le petit de 64 m² – loyer 240 € + 80€ de chauffage libre début août.
- Le grand de 90 m² – loyer 270 € + 120€ de chauffage libre fin août.